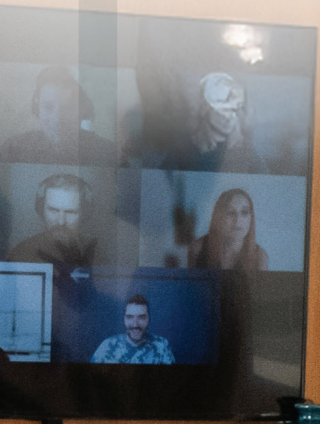


Programme du Club Remarquable

Comment être un club remarquable





TOASTMASTERS INTERNATIONAL
toastmasters.org

© 2020 Toastmasters International. Tous droits réservés.
Toastmasters International, le logo Toastmasters International et toutes les autres marques commerciales et droits d'auteur sont la propriété exclusive de Toastmasters International et ne peuvent être utilisés qu'avec son autorisation.

Article fr-FR1111 Rev. 06/2026

Table des matières

Missions, valeurs et promesses	3
Bases de la réussite du Programme de Club remarquable	4
Le Programme de Club Remarquable	5
Comment fonctionne-t-il ?	5
Conditions d'admissibilité	5
Objectifs du Programme de Club remarquable	6
Éducation	6
Adhésion.....	7
Formation.....	7
Administration.....	8
Terminologie et spécifications du programme	10
Effectif de base	10
Nombre d'adhérents en fin d'année.....	10
Croissance nette.....	11
Envoi d'informations au siège social international	11
Clubs nouvellement agréés	11
Rapports	12
Plan de réussite du club	12
Programme de reconnaissance du district	13
Visites du club par le directeur de secteur	13
Ressources du club	13
Objectifs du Programme de Club remarquable	14

Missions, valeurs et promesses

Mission de Toastmasters International

Nous permettons aux individus de devenir des communicateurs et des leaders plus efficaces.

Mission du district

Nous créons de nouveaux clubs et aidons tous les clubs à atteindre l'excellence.

Mission du club

Nous apportons une expérience d'apprentissage favorable et positive, grâce à laquelle les membres peuvent développer leurs compétences en communication et en leadership, aboutissant à une meilleure confiance en eux et à l'épanouissement personnel.

Les valeurs fondamentales de Toastmasters International

Intégrité

Nous joignons le geste à la parole, faisons preuve d'honnêteté et de fiabilité, communiquons avec sincérité et prévenance, nous avons le courage de reconnaître nos erreurs et nous nous efforçons toujours de faire ce qui est juste.

Respect

Nous respectons la dignité de chacun, accueillons la diversité des points de vue, reconnaissons chaque contribution, prêtons à chacun des intentions positives, nous tenons mutuellement responsables et formulons des critiques sans jamais dénigrer.

Service

Nous nous efforçons d'offrir un accompagnement d'excellence à forte valeur ajoutée, en faisant preuve de réactivité, d'attention et d'engagement, dans l'exercice de nos responsabilités, individuellement et au sein de l'organisation, au bénéfice de tous.

Excellence

Nous nous efforçons constamment de répondre aux attentes et de les dépasser, en tenant la promesse du ou de la Toastmaster, en favorisant un environnement de collaboration, en concevant des solutions créatives et en optimisant la qualité pour viser l'excellence du service.

Promesse du ou de la Toastmaster

En tant que membre de Toastmasters International et de mon club, je promets de :

- ▶ Assister régulièrement aux réunions du club ;
- ▶ Préparer au mieux de mes capacités tous mes projets, selon le programme de formation Toastmasters
- ▶ Préparer les réunions et accomplir au mieux les tâches qui me sont assignées
- ▶ Apporter aux autres membres des évaluations utiles et constructives
- ▶ Aider le club à maintenir l'environnement positif et convivial nécessaire à l'apprentissage et l'épanouissement de tous les membres
- ▶ Tenir la fonction de cadre de mon club lorsqu'il est fait appel à moi
- ▶ Faire preuve de respect et courtoisie envers les autres membres du club et nos invités
- ▶ Amener des invités aux réunions du club pour qu'ils puissent voir les avantages de l'adhésion à Toastmasters
- ▶ Observer les directives et les règles de tous les programmes de formation et de reconnaissance de Toastmasters
- ▶ Agir dans le respect des valeurs fondamentales de Toastmasters, à savoir l'intégrité, le respect, le service et l'excellence, dans le cadre de toutes les activités de Toastmasters

L'avenir envisagé par Toastmasters International

Toastmasters est une communauté mondiale prospère et diversifiée. Nous améliorons la vie personnelle et professionnelle de nos membres, leur permettant d'avoir un impact positif autour d'eux. Nous donnons à nos membres les moyens de développer leurs compétences en communication et en leadership grâce à un environnement d'apprentissage expérientiel accueillant et de grande qualité, favorisant ainsi la confiance en soi et un épanouissement personnel.

Bases de la réussite du Programme de Club remarquable

Un club de haute qualité améliore l'expérience de ses membres. Ils encouragent et célèbrent les réussites des membres, fournissent un environnement favorable et agréable, et offrent des réunions organisées de manière professionnelles et variées. Dans ces clubs, les dirigeants sont formés à la qualité du club dans tous ses aspects de sorte que les membres aient accès à un programme de mentorat officiel, reçoivent des évaluations constructives et soient motivés par la réalisation de leurs objectifs.

L'objectif principal des clubs est de fournir la meilleure expérience possible aux membres, pour retenir les membres existants et en acquérir de nouveaux. Comment pouvez-vous créer la meilleure expérience possible pour les membres de votre club ? Les premières impressions sont cruciales. La première interaction de chaque membre potentiel et de chaque nouveau membre avec votre club doit être positive. Toastmasters définit ces moments décisifs de premières impressions comme des **Moments de Vérité**.

Moments de Vérité	
Premières impressions	Votre club s'assure que les expériences et observations des invités soient les premières impressions qui les encouragent à revenir.
Orientation des adhérents	Votre club fait connaître aux nouveaux membres les programmes d'apprentissage et de reconnaissance Toastmasters et leur fait part de leurs responsabilités envers votre club et des responsabilités de votre club envers eux.
Camaraderie, variété et communication	Votre club offre un environnement chaleureux, amical et dynamique qui encourage un apprentissage agréable.
Planification du programme et organisation des réunions	Les réunions de votre club sont soigneusement planifiées, avec des oratrices et des orateurs bien préparés et des évaluations utiles.
Force de recrutement	Votre club a un nombre suffisant de membres pour fournir un leadership et accomplir les missions des réunions et des comités. Votre club participe aux pratiques de recrutement et de rétention des membres.
Reconnaissance des acquis	Votre club surveille les progrès des membres en fonction des objectifs, soumet immédiatement la demande de récompense complète et reconnaît systématiquement les résultats des membres.

Lorsqu'ils sont mis en pratique, les Moments de vérité constituent la « feuille de route » pour accomplir la mission de Toastmasters et refléter ses valeurs fondamentales. Ils soulignent des éléments déterminants pour le succès et la distinction qui transforment les clubs prospères en clubs remarquables. À leur tour, les clubs remarquables sont la base de secteurs, divisions et districts remarquables.

Faites en sorte que les Moments de vérité soient votre guide pour fournir un service de qualité et des expériences marquantes des membres.

Si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire, contactez vos dirigeants de district, qui pourront vous conseiller. Si votre club répond aux conditions, vous pourriez être éligible pour un ou des coach(es) de club qui pourra(-ont) collaborer avec vous afin de vous permettre de devenir un Club Distingué ou d'atteindre un grade supérieur. Le programme Club remarquable donne aux clubs la possibilité de briller. Vos dirigeants de district sont là pour assister votre club dans ce parcours.

Le Programme de Club Remarquable

Le Programme du club remarquable (DCP) comprend dix objectifs que votre club doit s'efforcer d'atteindre chaque année. Lorsque votre club intègre les **Moments de vérité** dans chaque réunion, il est déjà bien engagé pour atteindre ses objectifs annuels.

Pour vous faciliter la tâche, les 10 objectifs ont été regroupés en quatre catégories:

Éducation	Les membres participent au programme d'éducation et atteignent leurs objectifs.
Adhésion	Quand de nouveaux membres, les membres ayant une double appartenance ou des membres ayant réintégré le club adhèrent, l'expérience de tous s'en trouve enrichie, car votre club a assez de membres pour assurer son leadership et remplir les rôles lors des réunions de club et les responsabilités du comité.
Formation	Les dirigeants du club ayant suivi une formation peuvent mieux servir et soutenir votre club, car ils savent comment remplir au mieux leur rôle.
Administration	La soumission dans les temps des cotisations de renouvellement et de la liste des dirigeants vous permettra de gérer votre club plus facilement, pour le bénéfice de vos membres.

Comment fonctionne-t-il ?

Le programme du Club Remarquable est annuel, et se déroule du 1er Juillet au 30 Juin. Le programme consiste en 10 objectifs que votre club doit atteindre, le **Plan de réussite du club** vous servant de guide. Pour vous aider à suivre les progrès de votre club vis-à-vis de ces objectifs tout au long de l'année, des rapports mis à jour sont publiés quotidiennement sur le site Web de Toastmasters International à la page dashboards.toastmasters.org. À la fin de l'année, le nombre d'objectifs atteints par le club est calculé. Sur la base des objectifs atteints et selon que l'exigence de qualification ait été respectées ou non, le club peut être reconnu comme ayant atteint Club distingué, Club distingué sélect, Club distingué présidentiel ou club Smedley distingué.

Conditions d'admissibilité

Répondre aux conditions d'admissibilité est indispensable pour participer au programme.

Pour être éligible à une reconnaissance, un club doit remplir les trois conditions suivantes :

1. Un club doit être en règle conformément à la **Policy 2.0 : Club and Membership Eligibility, Section 4: Good Standing of Clubs**.
2. Un club doit compter vingt membres ou enregistrer une croissance nette d'au moins trois nouveaux membres, membres doubles ou réintégré au 30 juin.
3. Le club doit soumettre le Plan de réussite du club avant le 30 septembre.

Si l'une des conditions d'admissibilité ne sont pas respectées, votre club n'obtiendra pas de reconnaissance Remarquable, même si tous les objectifs du programme Remarquable sont atteints. Le nombre d'adhésions à ce jour représente le nombre de membres ayant payé leur cotisation à un club donné. Ce nombre correspond au nombre de membres figurant sur la liste du club, sauf dans les cas où des membres sont transférés d'un club à un autre. Si un membre est transféré dans un autre club, son club d'origine conserve le crédit de son adhésion jusqu'au prochain cycle de renouvellement. Veuillez noter que Les membres qui ont changé de club et les membres honoraires ne sont pas pris en compte.

Même si votre club s'accroît de plusieurs nouveaux membres au fil de l'année, si le nombre de membres ne renouvelant pas leur adhésion est plus important, vous pourriez ne pas être éligible. Le rapport sur la performance remarquable de chaque club indiquera le nombre minimum d'adhérents nécessaires pour remplir cette condition d'admissibilité.

Objectifs du Programme de Club remarquable

Un résumé d'une page du programme se trouve à la fin de ce manuel. Vous trouverez ci-dessous le détail des informations sur la façon dont votre club peut atteindre les objectifs du Programme du club remarquable.

Éducation

Les objectifs 1 à 6 sont axés sur les récompenses d'apprentissage. Quand ils ont l'occasion d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage, les membres profitent de l'expérience de Toastmasters, en devenant de meilleurs orateurs et de meilleurs leaders.

1. Quatre récompenses de Niveau 1 obtenues
2. Deux récompenses de Niveau 2 obtenues
3. Deux récompenses de plus de Niveau 2 obtenues
4. Deux prix de Niveau 3 obtenus
5. Un prix de Niveau 4, Achèvement de parcours, ou de Toastmaster distingué (DTM) obtenu
6. Un prix supplémentaire de Niveau 4, Achèvement de parcours, ou Toastmaster distingué (DTM) obtenu

Seuls les membres en règle peuvent recevoir des récompenses d'apprentissage. Un membre en règle est celui dont les droits ont été payés et reçus par le siège social international pour la période de cotisation en cours. Voir **Policy 2.0 : Club and Membership Eligibility, Section 5: Good Standing of Individual Members**. Toutes les demandes de reconnaissance de titre doivent être remplies et reçues par le siège social international au plus tard le **30 juin**.

Pour une liste complète des éléments pouvant être pris en compte pour le programme d'Éducation, voir la **FAQ du programme d'éducation**.

Votre club est crédité d'un seul type de récompense d'apprentissage par membre et par an. Cela encourage tous les membres à progresser dans le programme d'apprentissage, et pas seulement certains d'entre eux.

Exemple :

- ▶ Pat Smith reçoit une récompense de niveau 1 dans Maîtriser vos présentations en juillet. Son club est crédité d'une récompense au regard de l'objectif 1.
- ▶ Plus tard dans l'année, elle obtient le niveau 2 en Maîtriser vos présentations. Son club est également crédité d'une récompense au regard de l'objectif 2.
- ▶ Dans la même année du programme Toastmasters, Pat obtient une deuxième récompense de niveau 1 et une deuxième récompense de niveau 2, en Leadership dynamique cette fois. Pour ces récompenses supplémentaires, son club ne recevra pas de crédit dans le cadre du parcours Club remarquable, car il a déjà été crédité d'une récompense pour les niveaux 1 et 2 de Pat en Maîtriser vos présentations.

Le crédit pour une récompense ne peut être donné qu'à un seul club. Les membres appartenant à plusieurs clubs doivent choisir celui qui recevra du crédit pour leurs récompenses, avant que celles-ci ne soient soumises au siège social international.

Adhésion

Les objectifs 7 et 8 concernent les adhésions. Les clubs de qualité ont assez de membres pour faire des réunions diversifiées et intéressantes. Quand de nouveaux membres se joignent au club, les réunions sont plus variées et l'attrition naturelle est compensée. Cela aboutit à une expérience améliorée pour tous les membres du club.

7. Quatre nouveaux membres, membres doubles ou membres réintégré
8. Quatre nouveaux membres, membres doubles ou membres réintégré supplémentaires

Quand quatre nouveaux membres, membres doubles ou membres réintégré rejoignent le club durant l'année Toastmasters, votre club atteint l'objectif 7. Il atteint l'objectif 8 quand quatre autres nouveaux membres, membres doubles ou membres réintégré, rejoignent le club durant l'année.

Comme détaillé dans **Club Constitution, Article II: Membership, Section 2: Admission to Membership**, votre club doit soumettre un **formulaire d'adhésion** complet et signé au siège social international, avec les cotisations d'adhésion correspondants pour chaque nouveau membre qui adhère au club pendant l'année Toastmasters, pour les membres ayant une double appartenance ainsi que pour ceux réintégrant le club. Le moyen le plus rapide et le plus simple d'envoyer un formulaire d'adhésion est de le faire en ligne via **Club Central**.

Pour que votre club soit crédité pour le Programme de club remarquable durant l'année Toastmasters en cours, les formulaires d'adhésion et les cotisations des membres doivent être reçus par le siège social international au plus tard le **30 juin**. **Les membres qui ont changé de club et les membres fondateurs ne sont pas pris en compte dans les objectifs d'adhésion du club.**

Formation

L'objectif 9 est axé sur la formation. Quand les dirigeants d'un club sont bien formés pour exercer leurs fonctions, les membres du club sont mieux servis. Cela rend l'expérience des membres plus positive, ce qui conduit à une augmentation du maintien de l'effectif.

9. Au moins quatre dirigeants de club formés à chacune des deux sessions de formation

Votre club atteint l'objectif 9 quand au moins quatre de ses dirigeants (président du club, vice-président à l'éducation, vice-président au recrutement, vice-président aux relations publiques, secrétaire du club, trésorier du club et huissier) suivent la formation correspondant à leurs responsabilités. Les dirigeants doivent suivre deux sessions de formation parrainées par le district et y participer en totalité. Aucun crédit ne sera donné aux non-dirigeants y assistant à la place de dirigeants élus, et du crédit est donné à seulement une personne par fonction de dirigeant. Les dirigeants doivent suivre la formation qui correspond au poste auquel ils ont été élus.

La première session de formation a lieu entre le 1er juin et le 31 août, et la seconde se tient du 1er novembre au 28 février (ou 29 février pour les années bissextiles). Les districts sont encouragés à soumettre en ligne leurs rapports de formation via District Central (central du district) avant le 30 septembre et le 31 mars.

Pour les clubs nouvellement agréés, les instructions de formation suivantes s'appliquent aux exigences liées à l'objectif 9.

Date officielle d'agrément	Session de formation 1 (1er juin-31 août)	Session de formation 2 (1er novembre- 28 ou 29 février)
1er juillet - 31 août	Au moins quatre dirigeants du club doivent assister à la première session de formation parrainée par le district	Au moins quatre dirigeants du club doivent assister à la seconde session de formation parrainée par le district.
1er septembre - 28 ou 29 février	Se référer à la colonne Session de formation 2 →	Quand au moins quatre dirigeants du club assistent à la seconde session de formation parrainée par le district, le club reçoit des crédits pour la première et la seconde session
1er mars - 30 juin	Se référer à la colonne Session de formation 2 →	Quand au moins quatre dirigeants du club assistent à une session de formation agréée animée par un représentant habilité du district, entre la date de officielle d'agrément et le 30 juin, le club reçoit un crédit pour la première et la seconde session de formation de l'année de programme en cours.

Toutes les opportunités de formation agréées doivent être planifiées et approuvées par le directeur qualité du programme.

Les rapports de formation soumis directement au siège social international par les clubs ne seront pas acceptés. Les dirigeants du club suivant une session de formation doivent donner leurs noms, fonctions et numéros de club à la personne assurant la session de formation.

Les dirigeants doivent être formés par des représentants autorisés du district au cours d'une session de formation en direct qui peut se dérouler sur site ou en ligne. Des aides audiovisuelles peuvent être utilisées pour améliorer la formation, mais elles ne doivent pas être une méthode unique de formation. Par exemple, les dirigeants des clubs visionnant simplement une vidéo qui décrit leurs responsabilités ne sont pas considérés comme étant formés, même si la vidéo préenregistrée a été fournie par un dirigeant de district.

Administration

L'objectif 10 est administratif. Quand votre club remplit ses tâches administratives en temps voulu, les membres et votre club dans leur ensemble sont reconnus pour leurs résultats. Veuillez vous référer à **Policy 8.0: Dues and Fees** pour plus d'informations sur la structure des cotisations et des instructions concernant le paiement.

10. Paiement en temps voulu des cotisations d'adhésion accompagné des noms de huit membres (dont au moins trois doivent être des membres qui ont payé ces droits) pour une période et soumission en temps voulu de la liste des dirigeants du club

Pour la portion des cotisations des membres de l'objectif 10, votre club reçoit du crédit quand :

- ▶ Les cotisations de votre club pour la période d'octobre à mars et les noms de huit membres (dont au moins trois doivent être des membres qui ont payé ces droits) sont reçus par le siège social international au plus tard le 1er octobre
- OU
- ▶ Les cotisations de votre club pour la période d'avril à septembre accompagnées des noms de huit membres (dont au moins trois doivent être des membres qui ont payé ces droits) sont reçus par le siège social international au plus tard le 1er avril.

Pour la partie de l'objectif 10 qui aborde les listes des dirigeants des clubs, il faut garder à l'esprit qu'alors que certains clubs élisent les dirigeants annuellement, les clubs qui se réunissent au moins une fois par semaine peuvent tenir des élections semestrielles. Si votre club tient des élections annuelles, la liste des dirigeants de votre club doit être soumise au siège social international avant le 30 juin pour être créditée au regard de l'objectif 10 pour l'année de programme à venir. Si votre club tient des élections semestrielles, la liste des dirigeants de votre club doit être soumise au siège social international avant le 30 juin de l'année Toastmasters précédente et/ou avant le 31 décembre de l'année Toastmasters en cours.

Les termes annuels courent du 1er Juillet au 30 juin. Les semestres du 1er juillet au 31 décembre et du 1er janvier au 30 juin. Les clubs qui élisent les dirigeants sans respecter ce calendrier violent les Statuts et règlements des clubs de Toastmasters International (**Club Constitution for Clubs of Toastmasters International**) et ne peuvent pas bénéficier de crédits dans le Programme de club remarquable pour avoir soumis les listes des dirigeants du club.

Les nouveaux clubs agréés entre le 1er juillet et le 30 septembre reçoivent automatiquement un crédit intégral pour une liste des dirigeants et ont deux possibilités (le 1er octobre et le 1er avril) pour soumettre les cotisations renouvelées à temps pour atteindre l'objectif 10. Les nouveaux clubs agréés entre le 1er octobre et le 30 juin recevront du crédit pour cet objectif dans l'année de programme en cours. Dans un cas comme dans l'autre, la soumission de l'agrément remplit le critère du Programme du Club remarquable concernant la liste des dirigeants.

Pour tous les clubs agréés récemment, veuillez noter qu'indépendamment des exigences pour le Programme du club remarquable, un club est considéré comme étant à jour de ses cotisations et en règle lorsque ses cotisations ont été reçues par le siège social international. Les cotisations sont exigées pour un minimum de huit membres, dont au moins trois devant être des membres de l'agrément d'origine du club. Les premiers renouvellements seront calculés au prorata pour tous les membres fondateurs et seront payables au 1er avril ou au 1er octobre, en fonction du mois de l'agrément. Les dirigeants du club recevront un e-mail leur rappelant les renouvellements calculés au prorata, afin d'assurer que le club soumette ses cotisations dans les temps et reste en règle.

Reconnaissance

Lorsque votre club remplit toutes les conditions requises, il peut obtenir l'un des prix du programme de reconnaissance de club remarquable suivantes à la fin de l'année :

Résultats			
Niveau	Plan de réussite du club	Membres au 30 juin	Objectifs
Remarquable	Soumis avant le 30 septembre*	20 membres au total, soit une croissance nette de 3**	5
Distingué sélect	Soumis avant le 30 septembre*	20 membres au total, soit une croissance nette de 5**	7
Distingué du Président	Soumis avant le 30 septembre*	20 membres au total**	9
Smedley remarquable	Soumis avant le 30 septembre*	25 membres au total**	10

* Pour les clubs nouvellement agréés, la date d'échéance est fixée à 90 jours après la date officielle d'agrément. Les clubs agréés après le 1er avril recevront automatiquement un crédit pour avoir soumis le Plan de réussite du club pour le programme de leur année d'agrément.

** Le nombre total de membres comprend les membres qui renouvellent leur adhésion, les membres doubles, les nouveaux membres, les membres fondateurs et les membres réintégré. Les membres transférés ne sont pas pris en compte dans ce total.

Si votre club est reconnu comme Remarquable, Distingué sélect, Distingué du Président ou Distingué Smedley, le siège social international vous enverra un ruban de récompense à afficher, ainsi qu'une lettre de félicitations.

Certains clubs Toastmasters ne dépendent d'aucun district. Si c'est le cas de votre club, la reconnaissance peut être obtenue en réalisant un objectif de moins que ceux indiqués ci-dessus pour chacun des quatre niveaux de reconnaissance.

Terminologie et spécifications du programme

Effectif de base

L'effectif de base de votre club est calculé au début de l'année Toastmasters (1er juillet). L'effectif de base correspond au nombre de cotisations payées que le club compte au 30 juin de l'année Toastmasters précédente. Ces paiements peuvent provenir de nouveaux membres, de membres doubles, de membres en réintégration, de membres en renouvellement et de membres fondateurs.

Le paiement des droits de renouvellement des cotisations reçu par le siège social international après le 1er juillet de l'année Toastmasters précédente compte dans l'effectif de base. Donc, l'effectif de base peut être révisé à tout moment durant l'année pour refléter les paiements d'adhésion tardifs de l'année Toastmasters précédente.

Voici un exemple de la façon dont l'effectif de base d'un club peut être affecté tout au long de l'année :

Exemple :

- ▶ En avril, votre club soumet le paiement de renouvellement des cotisations de 17 membres.
- ▶ En juin, les formulaires d'adhésion et les cotisations de deux nouveaux membres sont envoyées au siège social international, ce qui porte le nombre total d'adhérents de votre club à 19.
- ▶ Le 1er juillet, votre club commence la nouvelle année Toastmasters avec 19 membres, ce qui constitue désormais l'effectif de base.
- ▶ En août, trois membres paient rétroactivement le renouvellement de leur cotisation d'avril, avec cinq mois de retard. Ces paiements permettront de réajuster l'effectif de base de votre club pour le porter à 22.

Nombre d'adhérents en fin d'année

Le nombre total de membres (renouvelés, doubles, nouveaux, fondateurs et réintégré) de votre club dont les paiements de cotisations ont été reçus par le siège social international, représente le nombre d'adhérents de votre club à la fin d'année. Le calcul des adhérents en fin d'année ne peut pas être réajusté. Les paiements des cotisations d'avril reçues après le 30 juin ne sont pas ajoutés au nombre d'adhérents en fin d'année. Notez que même les paiements de cotisations tardifs sont pris en compte dans l'effectif de base de l'année Toastmasters en cours.

Croissance nette

La croissance nette intervient lorsque le nombre total des membres en fin d'année (défini ci-dessus) excède l'effectif de base (défini ci-dessus).

Voici quelques exemples de la façon dont les réalisations et les adhésions d'un club affectent son éligibilité à une reconnaissance :

	Effectif de base le 1er juillet	Effectifs au 30 juin	Objectifs atteints le 30 juin	Ce club deviendra-t-il un club remarquable ?	Pourquoi ?
Club A	14	17	5	Oui	Bien que le club n'ait pas atteint 20 membres en fin d'année, il a enregistré une croissance nette de 3 membres. En obtenant 5 récompenses et en remplissant les conditions d'adhésion, ce club sera reconnu comme Club remarquable.
Club B	24	19	8	Non	En fin d'année, le club n'a pas respecté l'objectif d'adhésion, à savoir une croissance nette de l'effectif ou un minimum de 20 membres. Bien qu'il ait atteint suffisamment d'objectifs, ce club ne sera pas reconnu comme Club remarquable.
Club C	19	20	9	Oui	Bien que ce club ait enregistré une croissance nette d'un membre uniquement, il a respecté l'objectif d'adhésion, à savoir un minimum de 20 membres. Il sera reconnu comme Club Président remarquable puisqu'il a atteint neuf objectifs.
Club D	24	25	10	Oui	Ce club a non seulement conservé son nombre de membres, mais il a ajouté un membre supplémentaire, pour un total de 25. Avec 10 objectifs atteints, le club obtiendra le titre Distingué Smedley.

Envoi d'informations au siège social international

Les documents doivent être reçus au siège social international avant 23 h 59 MST (Mountain Time), à la date limite du 30 juin, même si la date limite tombe en fin de semaine ou sur un jour férié. Comme c'est le cas pour toutes les dates limites au cours de l'année, les dirigeants de club doivent vérifier que les informations qu'ils soumettent sont exactes, car aucune modification ne peut être effectuée qu'après que les documents sont reçus, comme des corrections à la date d'adhésion, aux dates d'élection des dirigeants et aux soumissions pour les récompenses.

Attention : il est de la responsabilité de l'expéditeur de s'assurer du succès de la transmission de tout document ou information. Toastmasters International n'est pas responsable des documents ou informations illisibles ou incomplets qu'elle reçoit. Si votre club rencontre des difficultés dans la soumission des documents ou informations avant la date limite, d'autres méthodes de soumission sont à votre disposition, telles que les e-mails ou le téléphone. Veuillez utiliser la page **Contact Us** (Nous contacter) pour avoir les informations de contact correctes et pour connaître nos heures d'ouverture.

Clubs nouvellement agréés

Les clubs nouvellement agréés se verront attribuer un effectif de base de vingt membres pour l'année de Programme du Club remarquable en cours à des fins d'établissement de rapports. Pour les clubs qui sont agréés avec plus de 20 membres, les rapports se baseront sur le nombre d'adhésions effectivement payées. Remarque : les adhésions de membres qui ont changé de club et les membres honoraires ne seront pas comptabilisées. De plus, pour les clubs nouvellement agréés, la date d'échéance du Plan de réussite du club est fixée à 90 jours après la date de création du club. Les clubs créés après le 1er avril recevront automatiquement un crédit pour avoir soumis le Plan de réussite du club pour cette année de programme.

Rapports

Le retour d'information régulier est une partie importante de tout programme de reconnaissance. Lorsque vous cherchez à ce que votre club obtienne une reconnaissance particulière, vous devez connaître les progrès réalisés. Un rapport en ligne indique l'effectif de base de votre club, l'effectif actuel et la progression vers les 10 objectifs. Des mises à jour quotidiennes sont disponibles sur le site Web de Toastmasters International, à la page dashboards.toastmasters.org. Au début de chaque mois, une fois que le siège social international achève de traiter l'ensemble des dossiers du mois précédent, les Tableaux de bord afficheront l'activité du mois précédent. Nos dates de clôture de fin de mois peuvent être consultées à la page toastmasters.org/MonthEnd.

Plan de réussite du club

Le comité de direction du club, qui comprend les sept dirigeants et le président précédant, élabore le **Plan de réussite du club** basé sur les besoins et les objectifs des membres du club. En premier lieu, les dirigeants du club déterminent comment ils communiqueront, régleront les conflits et prendront leurs responsabilités. Ensuite, les dirigeants du club évaluent les situations actuelles, fixent des objectifs spécifiques et développent des stratégies pouvant être utilisées pour atteindre le succès. Pour aider les dirigeants du club dans cet effort, le plan identifie les ressources utiles qui peuvent être utilisées. Enfin, le plan demande aux dirigeants du club d'identifier les missions, d'élaborer un calendrier et de suivre les résultats.

Pour un club, gagner une reconnaissance nécessite une équipe de personnes qui se consacrent à un but commun, ont un plan, et l'exécutent correctement. Ces personnes partagent la responsabilité de leurs tâches et dépendent les unes des autres pour les accomplir. L'équipe ne comprend pas seulement les dirigeants du club ; les clubs peuvent aussi former d'autres comités qui les aideront à réaliser les aspects spécifiques du Plan de réussite du club.

Le comité de direction du club détermine ce que le club accomplira pendant l'année en cours et les années suivantes. La vision doit être tant accessible qu'inspirante afin que d'autres membres du club soient motivés pour s'impliquer et soutenir les efforts du comité.

Une fois que la vision est enregistrée, les dirigeants du club déterminent les rôles et les responsabilités de chaque membre. Les compétences et les talents de certains membres sont-ils parfaitement adaptés à certaines tâches ? En évaluant des questions comme celles-ci, les dirigeants du club peuvent confier les tâches aux membres les plus appropriés.

Le Plan de réussite du club comprend tous les éléments indispensables pour atteindre les objectifs de votre club : quoi, quand comment et qui. Déterminer à l'avance ce qui doit être fait, quand et comment ce sera accompli et qui en est responsable, rend le chemin vers la réussite beaucoup plus facile. À cet effet, le comité de direction du club doit commencer le terme par l'ordre du jour suivant :

1. Fixer les objectifs spécifiques.
2. Établir des stratégies pour atteindre les objectifs.
3. Développer un cadre pour aider à respecter le plan et produire des résultats.

Les dirigeants du club examinent les rapports en ligne et se réunissent régulièrement pour évaluer les progrès du Plan de réussite du club, puis ils font des ajustements si nécessaire. Le Plan de réussite du club doit être rempli dans **Club Central** afin que tous les dirigeants du club puissent y accéder en permanence. Une bonne communication entre les membres du comité de direction du club est très importante. Les dirigeants du club doivent assurer un suivi aussi souvent que nécessaire et offrir leur aide pour résoudre tout conflit et défi se présentant.

Pour atteindre les objectifs qui s'étendent au-delà de la période d'un an, les dirigeants sortants du club doivent mettre à jour le Plan de réussite du club dans **Club Central** pour qu'il puisse être partagé avec les dirigeants entrants en fin d'année. De cette façon, chaque nouvelle équipe de dirigeants du club peut se fonder sur les succès réalisés durant les termes précédents.

Programme de reconnaissance du district

Le Programme de club remarquable sert de point de départ au **Programme de Reconnaissance du District**, qui englobe les programmes de Secteur, de Division et de District remarquables. Cela signifie que la réussite des clubs est essentielle pour le succès des secteurs, des divisions et des districts. Le tableau suivant illustre les relations entre le club, le secteur, la division et le district :

Visites du club par le directeur de secteur

Le directeur de secteur, en particulier, sert de lien entre votre club et le district. Le directeur de secteur visite votre club deux fois par an. Pendant ces visites, il peut demander à consulter le **Plan de réussite du club**. Vous devez être préparé à montrer et à parler de votre plan, ainsi que des progrès de votre club. Le directeur de secteur peut être en mesure d'aider votre club avec le soutien du district, ou vous apporter de précieux conseils pour intégrer les **Moments de vérité** dans vos réunions.

Ressources du club

Formulaire d'adhésion

Moments de vérité

Portail de la marque

Master Your Meetings

Put on a Good Show

Finding New Members for Your Club

Sites Web des districts

Magazine Toastmaster

PowerPoint Portes ouvertes

Modèle de communiqué de presse pour les portes ouvertes

Modèles de sites web

Invitations aux réunions de club

Faites passer le message : Publicité et promotion

Objectifs du Programme de Club remarquable

Conditions d'admissibilité

1. Un club doit être en règle conformément à la **Policy 2.0 : Club and Membership Eligibility, Section 4: Good Standing of Clubs**.
2. Un club doit compter vingt membres ou enregistrer une croissance nette d'au moins trois nouveaux membres, membres doubles ou réintégrés au 30 juin.
3. Le club doit soumettre le Plan de réussite du club avant le 30 septembre.

Objectifs du Programme de Club remarquable

Éducation

1. Quatre prix de Niveau 1 obtenus
2. Deux récompenses de Niveau 2 obtenues
3. Deux récompenses de plus de Niveau 2 obtenues
4. Deux prix de Niveau 3 obtenus
5. Un prix de Niveau 4, Achèvement de parcours, ou de Toastmaster distingué (DTM) obtenu
6. Un prix supplémentaire de Niveau 4, Achèvement de parcours, ou Toastmaster distingué (DTM) obtenu

Pour une liste complète des éléments pouvant être pris en compte pour le programme d'Éducation, voir la **FAQ du programme d'éducation**.

Reconnaissance

Lorsque votre club remplit toutes les **conditions requises**, il peut obtenir l'un des prix de reconnaissance Remarquable suivants à la fin de l'année :

Résultats			
Niveau	Plan de réussite du club	Membres au 30 juin	Objectifs
Remarquable	Soumis avant le 30 septembre*	20 membres au total, soit une croissance nette de 3**	5
Distingué sélect	Soumis avant le 30 septembre*	20 membres au total, soit une croissance nette de 5**	7
Distingué du Président	Soumis avant le 30 septembre*	20 membres au total**	9
Distingué Smedley	Soumis avant le 30 septembre*	25 membres au total**	10

* Pour les clubs nouvellement agréés, la date d'échéance est fixée à 90 jours après la date officielle d'agrément. Les clubs agréés après le 1er avril recevront automatiquement un crédit pour avoir soumis le Plan de réussite du club pour le programme de leur année d'agrément.

** Le nombre total de membres comprend les membres qui renouvellent leur adhésion, les membres doubles, les nouveaux membres, les membres fondateurs et les membres réintégrés. Les membres transférés ne sont pas pris en compte dans ce total.

Vérifiez vos progrès sur dashboards.toastmasters.org.



toastmasters.org